

**ANNEXE CONTRAT D'EQUIPEMENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE**

Envoyé en préfecture le 25/07/2022
Reçu en préfecture le 25/07/2022
Affiché le 25/07/2022
ID : 082-228200010-20220712-CP2022_07_25-DE

Modalités de calcul de la subvention contractualisée :

Nature des opérations	Coût H.T.	Dépense éligible	Taux	Subventions
<u>REHABILITATION ET CREATION DE BATIMENTS</u>				
1 – création d'une France Service au siège de la Communauté de Communes BCTR/00004955	19 170,48 €	19 170 €	20 %	3 834 €
<u>SALLES POLYVALENTES, CULTURELLES, DE REUNION ET LOCAUX PERISCOLAIRES</u>				
2 – création et aménagement de l'office de tourisme SUMR/00004549	250 000,00 €	250 000 €	27 %	67 500 €
SUBVENTION GLOBALISÉE	71 334 €			

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	269 170,48 €
Dépense subventionnable H.T.	269 170 €
Subvention globalisée	71 334 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	26,50 %

Le Président,

Michel WEILL